

ELECTION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS 8

SCRUTIN DU 11 JUIN 2012

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) : BOURDIA Jean-Jacques
Grade : Professeur

déclare être candidat(e) pour l'élection du président de l'université Paris 8.

La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité est à joindre à cette présente déclaration.

Article L.712-2 du code de l'éducation (extrait)

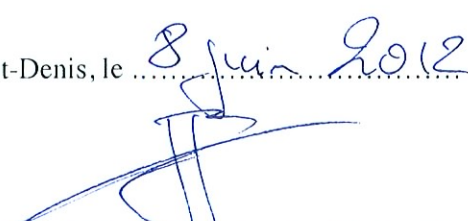
« Le président de l'université est élu à la majorité absolue des membres élus du conseil d'administration parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité. Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du conseil d'administration. Il est renouvelable une fois (...)

Ses fonctions sont incompatibles avec celles de directeur d'unité de formation et de recherche, d'école ou d'institut et celles de chef de tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel »

Article 7 des statuts de l'université Paris 8

« Les candidats à la Présidence doivent faire acte de candidature auprès du Président sortant ou de l'administrateur provisoire, au plus tard 8 jours avant la réunion du Conseil d'administration convoqué pour l'élection du Président »

Fait à Saint-Denis, le 8 juin 2012
Signature



Document à déposer auprès des services de la présidence au plus tard le vendredi 08 juin 2012 à 16h00 ou à adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention du président de l'université (dans ce cas, le pli doit être posté de façon à ce qu'il parvienne au plus tard à la date fixée ci-dessus) à l'adresse suivante : Université Paris 8, Présidence - Election, 2 rue de la liberté - 93526 Saint-Denis cedex.